



6 mars 2015

Nouvelle planification cantonale des ambulances

IVS.- Sur proposition de la cheffe du Département de la santé Esther Waeber-Kalbermatten, le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle planification des moyens ambulanciers pour le canton du Valais. Les adaptations décidées permettront de mieux coordonner le nombre croissant d'interventions tout en continuant à respecter les délais préconisés dans ce domaine. Aucune modification n'est apportée aux autres dispositifs de secours (hélicoptères, Service mobile d'urgence et de réanimation SMUR, Service médicalisé d'urgence de proximité SMUP, secours régionaux).

Une révision nécessaire

Les interventions en urgence ont augmenté de près de 50% en 10 ans, passant de 7'551 en 2003 à 11'313 en 2012. La dernière planification des secours datant de 2003, une réévaluation du dispositif s'est avérée nécessaire.

Une analyse approfondie a été menée par l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS). Elle a fait l'objet d'un rapport mis en consultation en automne 2013. Cette analyse conclut que le dispositif est globalement adéquat actuellement, mais que certaines adaptations doivent y être apportées. Il s'agit notamment de réduire les délais d'intervention dans le district d'Entremont, ainsi que ceux de la nuit en Valais central.

Nouvelle planification des ambulances

Sur la base des analyses et propositions de l'OCVS, préavisées favorablement à l'unanimité des membres de la commission de planification sanitaire, le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle planification des ambulances. Celle-ci prévoit les adaptations suivantes :

- Viège : maintien de deux ambulances et d'une ambulance en service de piquet.
- Grächen : maintien d'une ambulance de jour ; l'ambulance de nuit n'est plus reconnue par la planification.
- Valais central : ajout d'une ambulance de nuit basée à Sion.
- Entremont : ajout d'une ambulance active 12h/24 en moyenne annuelle.

Emplacement des ambulances	Situation actuelle		Nouvelle planification	
	jour	nuit	jour	nuit
Münster		1	1	1
Viège	3	2	2 (+ 1 piquet)	1 (+1 piquet)
Saastal	1	1	1	1
Grächen	1	1	1	0
Zermatt	1	1	1	1
Sierre	2	1	2	1
Sion	2	1	2	2
Martigny	2	1	2	1
Entremont	0	0	1	0
Monthey	2	1	2	1
Total		15	10	9



L'ajout d'une ambulance de nuit pour le Valais central et la mise en place d'une ambulance 12h/24 dans le district d'Entremont permettront de mieux respecter les délais d'intervention définis par l'Interassociation du sauvetage (IAS). La localisation de l'ambulance du district d'Entremont sera discutée prochainement avec les autorités locales. Dans le Haut-Valais, le dispositif est adapté en fonction de l'activité, tout en garantissant le même niveau de sécurité et en maintenant l'ensemble des compagnies existantes.

Calendrier de mise en œuvre et incidences financières

La nouvelle planification entrera en vigueur progressivement dès juillet 2015 et se fera dans le respect du budget 2015 alloué par le Grand Conseil. Elle aura une incidence financière de l'ordre de 800'000 francs, répartis à parts égales entre le canton et les communes.

Note aux rédactions

- **la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **M. Victor Fournier, Chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83**
- **M. Pierre-André Veuthey, Président de l'OCVS, 027 722 21 12**
- **M. Jean-Marc Bellagamba, Directeur de l'OCVS, 079 707 16 88**